



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

Collège de CADAUJAC

250 chemin du Château
33140 CADAUJAC

Le Principal

Téléphone : 05 57 83 24 55
Télécopie : 05 57 83 24 56

Mèl :

ce.0333133b@ac-bordeaux.fr

Site:

<http://www.collegecadaujac.fr/spip/>

Protocole sanitaire rentrée 2020 2021 Organisation de la Demi Pension et des Mouvements

L'organisation mise en œuvre après concertation des personnels concernés est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, de l'organisation locale, et des directives nationales.

Les familles doivent équiper leurs enfant de deux masques et de deux sachets de récupération : un pour le matin et un pour l'après midi.

Demi-pension :

Le passage à la demi-pension débute à 11h30 et se termine au plus tard à 13h45. Le masque est porté par tous les intervenants adultes ou élèves. Pour les élèves le masque du matin est gardé jusqu'au moment de manger. Une fois attablé, il est mis par chaque élève dans le sachet prévu pour les masques usagés.

Le lavage des mains est obligatoire avant le repas et après le repas. Du gel est disponible à l'entrée et la sortie du self pour assurer des conditions sécurisées.

Les élèves sont placés dans le self par l'AED avec un regroupement par classe et par zone destiné à limiter les brassages de personnes.

Le nettoyage des tables et le changement de pichet est effectué par les agents en continu.

Après le dépôt du plateau, chaque élève procède à un lavage de mains, puis il met un nouveau masque. La sortie du self se fait sur autorisation de l'Assistant d'Education, après vérification de la propreté et de l'hygiène attendues. Il ne peut sortir qu'à ce moment.

Mouvements :

Les enseignants prennent en charge leurs élèves à la première sonnerie après chaque récréation directement devant leur salle de cours.

La régulation est assurée par la Vie Scolaire.

Des sens de circulation sont définis (les mêmes qu'en fin d'année dernière) pour limiter les brassages.

Lavage des mains :

Dès à l'arrivée au collège. Il est effectué dans les Sanitaires des nouveaux bâtiments (préfabriqués) pour les 6^{ème} et les 5^{ème}, dans les Sanitaires à l'entrée sur la cour pour les 4^{ème} et 3^{ème}.

Les sanitaires dans les étages sont ouverts. Les élèves y accèdent sous la responsabilité des enseignants (caractère exceptionnel).

Infirmierie :

Les passages à l'infirmierie sont régulés par la Vie Scolaire

S. CHICHE